

Cahiers pratiques

Rubrique : Communication / Identité visuelle et sonore

Fiche n°7 : Les photographies parue le 11/1/2008

Le portrait photographique est un outil de communication majeur pour le cabinet, à ne pas sous-estimer.

Qu'est ce qu'une photographie ?

C'est un véritable outil de communication, qui va contribuer à renforcer votre image. Photographies des membres de l'équipe, des locaux...le choix n'est pas neutre selon que l'on cherche à renforcer le lien humain ou, au contraire, à dépersonnaliser la structure. Toujours est-il que la presse vous réclamera un portrait dès que vous signerez un article. Et si le journaliste ne vous le demande pas, vous avez tout intérêt à le lui proposer vous-même, votre visibilité en sera renforcée.

Mais qu'est ce qu'une bonne photo ? Beaucoup croient qu'un bon portrait est un portrait techniquement réussi, net, bien exposé. C'est une erreur, un bon portrait est avant tout un mini reportage, une introspection de votre personne... et l'art du portrait est de cerner une personnalité de capter un regard dans un temps relativement court... cette recherche de l'attitude ou de l'expression dans laquelle se reconnaît le sujet. Or, photographier un avocat dans son bureau, n'est jamais chose facile. En effet, vous ne disposez généralement que de très peu de temps,... De plus, votre bureaux, le bâtiment ou les locaux ne sont pas forcément des exemples de parfait rangement, ou pas assez lumineux... L'exercice est donc périlleux. Evitez le portrait derrière un bureau et devant la trop classique bibliothèque remplie de Dalloz...

Pourquoi des photographies ?

Les photographies seront ensuite utilisées sur une multitude de supports : plaquette, du cabinet, site Internet, cartes de vœux, presse, page annonce, affiches sur un salon, ouvrage, supports de conférences, présentations du cabinet dans le cadre des dossiers, d'appels d'offres.....

Il est important de prévoir :

- la séance photo dès le démarrage des actions de communication du cabinet pour en disposer le moment venu : les photographies sont toujours réclamées en urgence par la presse, en haute définition. Vous ne pouvez renvoyer le journaliste pour récupérer une photo intégrée dans un site car la qualité ne sera pas bonne, ni adresser une photo de famille ou une photo « maton », qui ne sera pas de qualité et non en harmonie avec des portraits d'autres membres du cabinet. On voit trop souvent deux cosignataires d'un article envoyer deux photos tout à fait distinctes l'une de l'autre...
- une séance photos pour l'ensemble du cabinet
- des photos individuelles, mais aussi des photos de groupes ou de binômes appelés à cosigner, par exemple, des articles : il n'est souvent possible de ne prévoir qu'une seule photo en illustration d'un article ; or, si l'article est cosigné, un des deux auteurs se trouve sacrifié si on ne fournit pas une photo des deux auteurs, ce qui renforce en outre l'idée d'équipe ...
- la présence d'une maquilleuse
- la cession de droits sur les photographies sur tous supports pour une durée illimitée
- la remise des photographies sur un CD-Rom, en basse et haute définition

Quel type de photographies choisir ?

Vous disposez de plusieurs options, outre le choix de la photo couleur ou du noir et blanc :

- des photos en extérieur, qui donneront une image dynamique, moderne, " dans la vie" des avocats du cabinet...plus particulièrement adaptée aux médias
- des photos en intérieur, le plus souvent au cabinet, plus classiques et davantage adaptées aux appels d'offres, aux présentations du cabinet...
- des photos en studio, pour avoir la qualité maximum, ce qui est plus onéreux puisqu'il faut louer le studio et plus difficile à organiser lorsqu'il faut faire déplacer tous les avocats d'un cabinet sur une même demi-journée ou journée

Le choix s'effectuera selon la destination des photographies et l'image du cabinet. Le cabinet peut aussi disposer de deux types de photos, destinées à deux usages distincts. Ce qui importe est de garder une homogénéité pour tous les portraits des avocats du cabinet (type de photos, fond des photos...). C'est essentiel pour l'image du cabinet, et trop souvent bafoué !

[Cliquez sur les liens pour voir des exemples de photographies](#)

- photos en extérieur : page accueil du site Coblenche & Associés : <http://www.coblenche-avocat.com/>
- photos de type Magazine sur le site de Wilinski Scotto & Associés : http://www.ws-a.com/wilinski_fr.html
- photos originales sur le site de DS Avocats : <http://www.ds-avocats.com/-Nos-activites-.html>
- bandeau défilant de photos sur le site du cabinet Savin Martinet : www.smaparis.com

Brigitte Van Dorselaere et Paul Boulant - Image Juridique